

Numéro 111  
avril 2015

Dispensé de timbrage TROYES PPDC  
CPPAP  
1219 S 07094  
ISSN  
2263 - 679X  
Imprimeur & éditeur  
SNUipp de l'Aube  
3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes  
Directeur de publication  
Jean-Denis Brunette  
10 numéros par an  
Prix unitaire de 0,70 €



déposé le 15 04 2015

## J'ai fait grève contre l'austérité...

Alors que le nombre de millionnaires ne cesse d'augmenter, que la distribution des dividendes atteint de nouveaux records, on nous rabâche que nous n'avons plus les moyens de financer la protection sociale, les retraites, les services publics, la culture...

## ÉDITO

Concrètement dans l'éducation, la politique d'austérité c'est le point d'indice bloqué même pour les plus bas salaires ; c'est l'acceptation de fait de centaines de postes non pourvus avec des conséquences catastrophiques sur le remplacement (mais l'entend-on vraiment ?) ; c'est la formation continue qui disparaît au profit d'un déplorable M@gistère ; c'est l'absence de moyens pour mettre en place des annonces ministérielles qui restent au final principalement au stade d'annonces (décharges de direction, mesures REP) ; c'est le maintien d'une moyenne d'élèves par classe plus élevée que celle des pays de l'OCDE...

Concrètement dans l'éducation, la politique d'austérité c'est le point d'indice bloqué même pour les plus bas salaires ; c'est l'acceptation de fait de centaines de postes non pourvus avec des conséquences catastrophiques sur le remplacement (mais l'entend-on vraiment ?) ; c'est la formation continue qui disparaît au profit d'un déplorable M@gistère ; c'est l'absence de moyens pour mettre en place des annonces ministérielles qui restent au final principalement au stade d'annonces (décharges de direction, mesures REP) ; c'est le maintien d'une moyenne d'élèves par classe plus élevée que celle des pays de l'OCDE...

Socialement, ce sont des inégalités de plus en plus criantes. Une politique fiscale qui épargne les plus hauts revenus au détriment des salariés et des retraités. Des soins toujours plus à la charge des malades. Des heures d'attente dans les urgences. Un courrier distribué un jour sur deux. Des municipalités financièrement étranglées qui ne peuvent plus remplacer les agents absents, qui baissent les crédits scolaires et les subventions aux associations avec, à la clé, l'annulation de manifestations culturelles par exemple...

Faire grève contre l'austérité c'est affirmer que d'autres choix sont possibles, **c'est être solidaire de ceux qui sont dans une situation pire que la nôtre**. La dégradation des services publics touche tout le monde, salariés du privé comme du public, retraités, chômeurs et plus brutalement les plus pauvres.

Quelqu'un peut-il se prétendre « non concerné » ? Ou bien est-ce le maintenant traditionnel « ça ne sert à rien » qui prévaudrait ?

Mais aucun acquis social n'a jamais été « offert ». Heureusement pour nous, avant nous, d'autres n'ont pas renoncé à combattre pour plus d'égalité même après avoir subi de sanglantes défaites : combien de journées de grève « inutiles » avant l'obtention de la limitation de la durée du travail à 8 heures par jour ? (cf massacre de Fourmies 1891)

I. Desimpel



**L'école aussi mérite mieux que l'austérité**

## SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.  
DONNEZ-NOUS LES MOYENS  
DE BIEN LE FAIRE!



Edito	.....	p1
Pétition mouvement	.....	p2
Les opérations de mouvement débutent	.....	p3
CTSD : la déclaration préalable de la FSU	.....	p4
+ Fiche de contrôle Mouvement		
+ Bulletin d'adhésion		



# Pétition :

pour un  
mouvement  
départemental



## au plus proche des vœux des personnels

Le « mouvement » est un moment clé dans la vie professionnelle. Pour cela, le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour tous.

Depuis 2008, le ministère a imposé des nouvelles règles qui limitent les droits des personnels : une seule phase avec saisie des vœux ; obligation de vœux géographiques qui peuvent entraîner une affectation à titre définitif non choisie ; multiplication des postes à profil.

Ces dispositions limitent les possibilités de mutation des enseignants des écoles et sont source de profonde insatisfaction. Elles doivent donc être levées.

L'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, équitables, connus de tous et dans le respect d'un barème prenant en compte les réalités départementales.

Dans notre département, l'action des élus du personnel a permis de conserver la saisie des vœux lors de la 2ème phase du mouvement et de ne pas imposer l'obligation d'émettre des vœux géographiques.

Or, l'heure est à l'harmonisation des procédures de mouvement. Des travaux préparatoires ont déjà eu lieu au niveau académique sur ce sujet.

Il est donc plus qu'urgent de signer cette pétition et de défendre les acquis départementaux !

### Pour cela nous demandons

L'organisation d'une deuxième phase de mouvement avec saisie des vœux

La suppression de l'obligation d'émettre des vœux géographiques

La suppression de la limitation à 30 vœux

La limitation stricte des postes à profil, la fin des nominations arbitraires et le respect du barème départemental

NOM	PRÉNOM	DÉPARTEMENT	SIGNATURE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

à retourner rapidement à la section (enveloppe T dans ce journal)



## L'affectation des PFS et ses conséquences sur le mouvement

L'ESPE réfléchit encore à l'organisation de la formation des PFS : soit ils auront tous cours le jeudi et le vendredi, soit les cours seront divisés en deux groupes (pas forcément égaux) un en début de semaine l'autre en fin. Selon le cas, pour suivre les PFS, les PEMF seront donc déchargés tous en début ou bien certains (mais combien?) en fin de semaine.

Cela impacte fortement les postes de modulateurs qui ne pourront fonctionner comme cette année. Il semble donc préférable, afin que les personnels titulaires de ces postes ne se retrouvent pas au pied du mur après le mouvement de leur donner la possibilité d'obtenir un autre poste : d'où les mesures de carte scolaire envisagées.

L'arrivée d'une soixantaine de PFS implique de dégager 62 supports à mi-temps dans un rayon de 30km autour de l'agglomération troyenne.

Bloquer des postes pleins pour dégager des mi-temps présente l'inconvénient de restreindre de nouveau le mouvement sur Troyes/agglo. De plus, les PFS seraient complétés par des TRS et il n'y aurait alors pas de titulaire de ces postes : qui alors serait responsable de l'emploi du temps, des commandes, des relations avec les familles...

Pour permettre de débloquer les postes pleins et « ouvrir » un peu le mouvement, l'option serait de bloquer pour les PFS des mi-temps : décharges de direction, couplages de 2 quarts.

La conséquence majeure est de faire disparaître la grande majorité des couplages existants sur Troyes/agglo et donc de placer les personnels titulaires de TRS dans l'impossibilité de retrouver leur couplage et de bénéficier de la continuité de service : il resterait les postes en élémentaire REP et des compléments de temps partiels dégagés après le mouvement.

L'idée de faire bénéficier les TRS définitifs sur Troyes/agglo d'une mesure de carte scolaire est de les protéger en leur permettant de participer au mouvement dans des conditions plus favorables, leur donnant la chance d'obtenir un poste. Rien ne les empêcherait de redemander un TRS sur lequel ils seraient prioritaires. Mais les TRS Troyes/agglo à titre définitif disparaîtraient.

Quelle que soit la solution retenue, elle aura un impact non négligeable sur les possibilités de mouvement de l'ensemble des collègues du département, en particulier sur Troyes et l'agglomération. Encore une fois, serions-nous tentés de dire...

Les conditions dans lesquelles le mouvement se déroule ne tombent pas du ciel : elles sont acquises et défendues par vos représentants en CAPD.

Aidez vos élus à défendre l'intérêt de la profession : signez la pétition !

## Tout sur le mouvement sur notre site dédié e-mouvement



accessible depuis notre blog ou sur : <http://e-mouvement.snuipp.fr/10>

Fiche de contrôle en ligne, calculateur de barème, statistiques des années passées par villes et par écoles, annuaire des écoles, un point complet sur les règles du mouvement 2015... difficile de faire la liste exhaustive de tout le contenu d'e-mouvement !

Les élus ont essayé d'être les plus complets possible, sur la base de leur expérience en CAPD.

Nous proposons également à l'ensemble des collègues plusieurs rencontres avec leurs élus SNUipp-FSU Aube :

- une Réunion d'Info Syndicale le 22 avril 2015 toute la journée à l'ESPE (9h-12h 14h-17h)

- des permanences à notre local pendant les vacances de Pâques (calendrier sur notre blog)

N'hésitez pas à nous contacter, les élu(e)s sont là pour ça !



# CARTE SCOLAIRE

## La déclaration préalable FSU en CTSD du 3 avril

Madame l'inspectrice,

D'année en année, les annonces, les plans ministériels se succèdent, et se superposent.

A chaque nouveau ministre sa ou ses priorité(s) : des mesures sont arrêtées, des ambitions sont affichées dans la presse.

Des accords naissent également du dialogue social avec les représentants du personnel, qui actent de possibles améliorations des conditions de travail des enseignants, comme des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves, en particulier des plus fragiles.

### Quel décalage avec la réalité...

La carte scolaire 2015-2016, à l'étude lors de ce CTSD, illustrera une fois de plus qu'en l'absence cruelle de moyens nouveaux correspondant aux ambitions affichées, ces annonces ne s'appliqueront pas.

### Pour mémoire, en cette année 2014-2015, nous déplorons déjà entre autres :

- la tension continue sur le remplacement
- l'annulation de stages de formation continue, « compensée » par la mise en place d'une formation déshumanisée, M@gistère
- les Décharges de Direction : l'obligation légale pour les écoles de 1 à 3 classes non garantie
- des classes chargées dans certains secteurs et pour certains niveaux, notamment en maternelle
- le refus de demandes de temps partiels, contre-productif car entraînant démissions et arrêts de travail

### Comment envisager pour 2015-2016 une rentrée plus sereine ?

Aux problèmes déjà cités, non réglés ou aggravés, vont s'en ajouter de nouveaux, fautes de postes:

- Nouvelles quotités de décharges de direction
- Augmentation pour notre département du nombre d'écoles en REP.
- Mise en place des REP+ ,
- Accueil des « moins de trois ans » : nous ne sommes pas dupes, il ne s'agit que du ré-étiquetage d'un accueil existant.

**Enfin et par ailleurs**, il nous semble important que figure dans une instance officielle une trace du problème que nous avons soulevé concernant le groupe de travail « simplification des tâches administratives de la direction d'école ».

En effet, malgré plusieurs échanges oraux et écrits, le groupe qui a été convoqué le 27 mars dernier ne correspondait toujours pas à la directive de la circulaire d'octobre 2014, prévoyant la mise en place d'un groupe de travail issu du CTSD. Les organisations siégeant à ce CTSD n'ont pas été invitées en tant que telles.

Il n'a jamais appartenu à l'administration de désigner les personnes invitées au nom des organisations représentant les personnels.

**Nous avons pris bonne note, en audience, de votre engagement à rectifier cette erreur.**

## REPLACEMENT Ce qu'il faut savoir...

Personne n'ignore aujourd'hui les difficultés actuelles du remplacement et ses conséquences pour les élèves mais aussi pour les personnels enseignants et administratifs.

Des remplaçants se trouvent affectés en continu pour la durée de l'année scolaire et se trouvent ainsi privés de l'ISSR quelque soit la distance qu'ils ont à parcourir entre leur lieu de travail et leur résidence administrative.

Même sentence pour les remplaçant(e)s dont la mission est prolongée sur le même poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Tous les remplaçant(e)s confronté(e)s à ces situations peuvent toutefois prétendre à la prise en charge de leurs frais de déplacements calculés sur la base des kilomètres parcourus entre leur résidence administrative et l'école où ils/elles exercent à condition qu'elles ne soient pas limitrophes. **Les remplaçant(e)s concerné(e)s ont reçu un courrier qui omet cependant de les informer de cette possibilité. Si vous êtes concerné(e)s, n'hésitez pas à vous informer auprès de la DSDEN et à communiquer votre situation rapidement auprès des élus du SNUipp-FSU.**



**Le projet de carte scolaire est disponible sur notre blog.**

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.**

## Contact

3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

## Blog

<http://10.snuipp.fr>

## Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.*

# FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

# MOUVEMENT 2015

NOM : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

E-mail : .....

Tél. : .....

Adresse : .....

Retournez cette fiche de suivi  
à la section du SNUipp de l'Aube.  
**N'oubliez pas de joindre une copie de  
l'accusé de réception de vos vœux.**

**SNUipp Aube**  
**3 bis rue Voltaire**  
**10000 Troyes**

**03 25 73 70 07**  
**[snu10@snuipp.fr](mailto:snu10@snuipp.fr)**  
**Blog : 10.snuipp.fr**

## ANCIENNETÉ AU 01/09/2015

..... ans + ..... mois + ..... jours

## ENFANTS À CHARGE

Nombre d'enfants (de moins de 20 ans): ....

## POSTE OCCUPÉ CETTE ANNÉE

Lieu : .....

Nature : .....

Nommé(e) à titre :  provisoire  définitif

continuité de service possible

## VICTIME DE CARTE SCOLAIRE

A la rentrée :  2015  2014  2013

Poste que j'occupais alors : .....

je bénéficie d'une priorité pour mes vœux n° ...

## DIRECTION

	2012/2013	2013/2014
Faisant fonction (4 mois minimum même en discontinu)		
Directeur/trice 1 classe		
1/4 temps en direction 1 classe		

Je suis directeur/trice actuellement

Je suis inscrit(e) sur la liste d'aptitude

## ASH

	2013/2014	2014/2015
Non spécialisé nommé à titre pro (4 mois mini même en discontinu)		
Mi-temps sur poste fractionné		
1/4 temps à l'année		

Titulaire du CAPASH option .....

## TRS

	2012/2013	2013/2014
TRS 4 classes (y compris sur la même école)		
Temps partiel sur TRS 3 classes		

## RRS

J'exerce en RRS depuis 5 ans dans la même école à compter du 01/09/2010 (ou dans une autre école de RRS suite à fermeture de mon poste dans le même RRS)

## DIVERS

Je suis titulaire du CAFIPEMF

Je n'exerce pas sur mon poste (précisez) :

.....

.....

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OU PRÉCISIONS

.....

.....

.....

.....